

Faire plus pour les alternants !

Septembre 2019 – DO SUD

Chaque année, Orange accueille près de 4000 alternants. Malheureusement, faute d'une politique d'intégration durable, les talents que l'entreprise forme sont contraints, faute d'embauche en CDI au sein du groupe, de partir dans d'autres entreprises, ou pire à la concurrence.

A croire que pour ORANGE l'alternance est surtout destinée à assumer la surcharge de travail induite par les suppressions de postes.

La CFE-CGC Orange milite contre cette logique et la précarisation de l'emploi des jeunes. Pour nous, l'alternance doit favoriser l'insertion des jeunes au sein du groupe.

► L'alternance à la DO Sud :

- Nombre :

Alternants	2017	2018
Apprentis	122	108
Contrats pro	124	144
Total	246	252

- Répartition par unité :

La direction refuse de nous communiquer la répartition par établissement (AD, UI, AE...).

La seule information dont nous disposons c'est la répartition par domaines métiers. 91% des alternants sont sur deux domaines : « client » (162) et « réseaux » (69).

- Recrutements des anciens alternants en 2018:

- 48 alternants ont été recrutés en CDI soit environ 19% (idem qu'en 2017)
- 22 alternants ont été momentanément employés en CDD soit environ 8,73% (6,35% en 2017)

- Les tuteurs :

- 234 tuteurs (soit environ 1 tuteur/alternant)
- 75 d'entre eux ont été formés en 2018 (30,6% de femmes et 59,4% d'hommes.)

► Les revendications de la CFE-CGC Orange :

La CFE-CGC Orange demande à la direction de la DO SUD :

- La transformation de 70% des alternants en CDI
- 15% de CDD maximum par établissement secondaire
- Un suivi RH systématique dès l'entrée dans l'entreprise pour définir un plan de carrière et de formation.
- L'accueil en alternance de jeunes sans le bac, pour lutter contre l'exclusion.



En tant qu'alternants (apprentis ou contrat pro) vous bénéficiez d'avantages spécifiques ainsi que de certains des avantages des salariés-es ORANGE, dont voici une synthèse :

► Les Avantages dédiés aux alternants :

Les aides pour vous loger pendant votre contrat :

- **Le dispositif LOCA-PASS qui comprend 2 aides gratuites et cumulables :**
 - l'avance de votre dépôt de garantie
 - Une caution gratuite du paiement des loyers et des charges (si vous emménager dans un logement du parc social)
- **Le dispositif « Mobili-jeunes »** qui est une aide au paiement de loyer, plafonnée à 100€ / mois.

Une aide pour passer le permis de conduire :

- Pour tous : prise en charge dans la limite d'un budget de 1 100 €, à condition de mobiliser son CPF et que celui-ci soit déjà alimenté.
- Pour les apprentis uniquement : 500€ d'aide au passage du permis B, cumulable avec l'offre CPF.

Cours d'anglais et certification Bulats :

- Accès à un forfait de 4 mois aux services du Wall Street English ou Learnship. Obtention de la certification Bulats à l'issue des 4 mois.

Pour connaître les règles sur l'alternance et les stages c'est ici : [Accord Alternance et stages.pdf](#)

► Des prestations avec votre CE

Dès trois mois d'ancienneté, vous pouvez prétendre à tout ou partie des prestations ASC (Activités sociales et culturelles) du CE DO SUD.

Attention à partir de décembre 2019 le Comité Social et Economique (CSE) remplacera le CE et les modalités des ASC pour 2020 ne sont pas connues à date.

► Rappel des Avantages aux personnels du groupe:

- Une épargne salariale : en tant que salariés Orange, les alternants bénéficient de la participation (versée en avril) et de l'intéressement (versé en mai).
- Des formations métiers et des formations « Orange learning » en complément des formations en centre de formation.
- Un compte personnel de formation : Le CPF est crédité de 24 heures par an pour les salariés à temps plein, et au prorata pour les salariés à temps partiel ou en CDD. Il est valable tout au long de la vie, et vous suit quel que soit votre employeur.
- Un accès aux offres salariés :
 - Remise de 60% sur une offre Fixe ou Internet.
 - Remise « salariés » de 30% sur la majorité des offres commerciales d'Orange.
 - Remise de 20% une fois par an sur l'achat d'un mobile nu (sans abonnement, ou avec une offre Sosh).
 - Crédit VOD offert : 120 €/an.

Du 19 au 21 novembre 2019, l'ensemble du personnel est appelé à désigner ses représentants au Comité social et économique (CSE).

Pour être électeurs, vous devez avoir 3 mois d'ancienneté au sein d'Orange quel que soit votre contrat (CDD, alternants...)

Nous comptons sur vous !

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos délégués syndicaux CFE-CGC:
Denis GAWLIK: 06.79.72.99.52
Emilie GALL: 06.73.27.27.11
Laurence OURTIES: 06.48.73.78.47
Valérie VINCENT: 06.75.09.49.72
Adrien GRACIANNETTE: 06.74.82.48.74
Virginie DUCOURTY: 06.78.69.56.78



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

